

Election des délégués au canton La Boétie

Votez CFDT !

Première élection du « canton inter- entreprises La Boétie »

Vous allez recevoir ou avez peut être déjà reçu, par courrier à votre domicile, les documents de vote de l'élection des délégués à la convention annuelle de suivi du canton inter-entreprises La Boétie. **Vous avez jusqu'au 4 mars, dernier délai, pour voter par correspondance.** Cette convention est l'une des deux instances de pilotage des contrats de santé et de prévoyance mise en place suite à la fusion de La Boétie Prévoyance avec Novalis Prévoyance. Est électeur toute personne (actif, préretraité, chômeur) bénéficiant des contrats de santé et de prévoyance des actifs.

Les 96 délégués élus vous représenteront (à parité égale avec les employeurs) pendant 6 ans au sein de la convention annuelle de suivi du canton. Cette convention se réunit une fois par an. Elle reçoit toute information et formule des propositions sur les contrats des actifs. Elle reçoit également une information sur les régimes de frais de santé des retraités.

Le suivi « rapproché » des contrats est assuré par la commission paritaire technique. Ses 12 membres sont désignés au prorata des résultats de l'élection des délégués.

Le bilan

Le dernier mandat a été marqué par la fusion, la CFDT s'est fortement investie dans la négociation pour aboutir à un accord qui assure le maintien d'une protection sociale efficace et pérenne, aussi bien pour les actifs que pour les retraités. Au-delà de son rôle dans la fusion, la CFDT a contribué à garantir un bon niveau de prestations (sans inflation sur les cotisations) tout en préservant les équilibres techniques et financiers.

Un engagement responsable

Dans leur prochain mandat, les délégués CFDT veilleront d'abord à ce que les engagements actés dans le traité de fusion soient respectés.

Et au-delà, les délégués CFDT continueront à œuvrer pour :

- Maintenir des prestations de qualité à un tarif raisonnable,
- Améliorer les services aux participants, notamment les relations clients (téléphone, courrier et mail) avec Novalis,
- Aider les personnes en difficulté au travers de l'action sociale,
- Conserver une proximité avec les salariés.

Les délégués CFDT, conscients de l'importance que représente pour les salariés une protection sociale efficace, s'engagent à assurer une gestion rigoureuse. Chaque proposition d'évolution doit être étudiée avec sérieux, d'abord sur le plan de l'amélioration de la santé mais aussi sur le niveau des cotisations.

VOTEZ



**Pas de
démagogie :
le tiers payant
engendre des
dépenses
supplémentaires !**

Certains pensent que nous devrions faire bénéficier les participants du « tiers payant » (pas d'avance d'argent à la pharmacie etc.). Ce sujet revient régulièrement dans les débats au sein de notre institution de prévoyance. Les pratiques du tiers payant sont observées : dans les instances où cela existe, les observations montrent que cette « facilité » aboutit à une dépense pharmaceutique supplémentaire de 15% ! Ce qui se traduit au final par une augmentation des cotisations. Et tout ça pour le bonheur des laboratoires pharmaceutiques ! Depuis des années, la CFDT, avec la CGC et la CGT au sein de l'institution, a choisi de ne pas y recourir et ne veut pas faire croire aux salariés que le tiers payant est « gratuit ». Rien n'est gratuit en ce domaine ! La télétransmission des documents par le système Noémie entre la sécurité sociale et La Boétie Prévoyance permet d'avoir les remboursements du « reste à charge » dans les 5 jours. Si nous pouvons réduire ce délai, nous le ferons !

La CFDT, grâce à son implantation, présente 144 candidat-e-s issu-e-s de la majorité des entreprises adhérentes.

Les délégués CFDT resteront les relais de proximité des salariés auprès du canton inter-entreprises La Boétie.

**Pour une prévoyance de qualité et solidaire,
Pour une gestion responsable et constructive,
jusqu'au 4 mars, votez CFDT !**

VOTEZ

